Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 19/03/2024

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BESANCON GRANVELLE Ferme du lycée agricole de Besançon rappelle Terrine de veau à la provençale



- Noms des modèles ou références concernés : **Terrine de veau à la provençale**
- Marque : **Maison Cottin**
- **Lot 1523 Date de durabilité minimale 30/11/2025**
- Conditionnements : **Verrine 262TO82, masse nette 180g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 25/11/2023 au 15/12/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Terrine de veau à la provençale 180g, Lot 1523 visible sous la verrine**
- Zone géographique de vente : **25170 EMAGNY**
- Distributeurs : **Maison Cottin, 25170 EMAGNY**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Defaut de fabrication**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Numéro de contact : **0681536519**
- Informations complémentaires publiques : **Contacter le producteur pour les modalités de compensation**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre